

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni à 20h30 au siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY Mme Brigitte FLEURANTIN, MM. François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Alexandra HUGO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Vincent VAUTHIER, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Yvette COUDRAY, MM. Christian GEX (*pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE*), Cédric PERRIN, Mmes Marie-Lucie HENRY (*remplacée par Mme Lise FAGOT*), Bernadette GAUCHÉ, MM. Serge DESCLE (*pouvoir à M. Fernand PHILIPPE*), Hervé BERTRAND, Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), Mmes Anne-Marie di MARINO (*pouvoir à M. Thibault VALOIS*), Joëlle di SANGRO (*pouvoir à Mme Anne LASSUS*), M. Christian FLAVENOT, Benoît TALLOT (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*) Mmes Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Catherine PAILLARD, Claudine COLAS, MM. Joël GERARD, Philippe ALAVOINE (*pouvoir à M. Francis VILLAUME*).

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Gérard FRANÇOIS, Ghislain GALLAND, Jean-Luc LEFEUVRE, Mmes Edith BAGARD, Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES, Michèle WALTER, MM. Bernard ZABEL

RAPPORTEUR : M. Fernand PHILIPPE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 2 OCTOBRE 2019 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2019-190 : Gens du voyage - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Aéroclub de Lorraine

Le dimanche 14 juillet 2019, un groupe de gens du voyage s'est installé de façon sauvage sur l'Aérodrome de Lunéville-Chanteheux-Croismare, géré par l'Aéroclub de Lorraine.

Sur place le groupe des gens du voyage a refusé de s'installer sur l'aire de grand passage des gens du voyage provisoire malgré la présence des forces de l'ordre.

Cette situation a conduit à l'arrêt en urgence de toutes les activités aéronautiques du 14 juillet au 21 juillet 2019.

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB), dans le cadre de sa compétence de gestion des gens du voyage, a procédé à un dépôt de plainte et l'Aéroclub également.

Le Président de l'Aéroclub de Lorraine a sollicité la CCTLB car cette occupation illicite a eu des répercussions importante pour cette association, à savoir dans cette période de juillet, suspension des formations effectuées par l'école de pilotage, suspension des voyages aériens et des vols baptêmes, suspension des vols d'initiation. Ces suspensions ont généré, à minima, une perte de 50h de vols, soit une perte de recette d'au moins 6 000 euros ainsi que la mise en chômage technique du salarié de l'association.

La réouverture de l'Aérodrome a nécessité une vérification minutieuse de la piste par l'ensemble des bénévoles du club et des frais significatifs de remise en état.

Également, différentes dégradations ont été constatées : banc brisé, porte de toilettes dégradées, détritrus et tags.

Dans ce contexte, il est proposé à l'Assemblée, dans le cadre de la compétence de gestion des gens du voyage, de soutenir cette association locale qui œuvre avec de nombreux bénévoles au développement de l'attractivité de notre territoire et de lui verser une subvention exceptionnelle de 6 000 euros au titre de 2019.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité (abstention Mme Marie-Jo GEORGES),

- Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 euros au titre de l'année 2019 au profit de l'association de l'Aéroclub de Lorraine.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires lors d'une prochaine décision modificative.

Fait et délibéré à Lunéville, le 26 septembre 2019.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20190926-2019-190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2019